



Le parti de la balance du Chairman Ni John Fru Ndi a de ce fait saisi à nouveau, le Cour constitutionnelle dirigée par Clément Atangana.

Le Social democratic front (Sdf) veut encore l'annulation des élections législatives partiellement reprises dans 11 circonscriptions électorales des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (Nosu).

Le recours demandant la reprise desdites élections qui ont eu lieu le 22 mars 2020, a même déjà été déposé sur la table de la cour constitutionnelle de Clément Atangana. Comme dans le premier recours ayant conduit à la reprise des législatives à la Menchum Nord, à Bui Ouest, dans la Mezam Sud, à Bui Centre, à Bui Sud, dans la Mezam Centre, à Momo Est, dans la Menchum Sud-, à la Momo Ouest et dans la Mezam Nord dans la région du Nord-Ouest et au Lebiam au Sud-Ouest le Sdf pointe un doigt accusateur en direction d'Electons cameroon (Elecam).

Le parti politique de Ni John Fru Ndi cite le fait qu'une fois de plus, Elecram aurait, contre les dispositions du code électoral, procédé au regroupement des bureaux de vote en « centres » de vote, sans prendre des dispositions pour informer les électeurs sur le déplacement de ces bureaux de vote, rendant ainsi difficile l'identification des bureaux de vote par les électeurs. Un reproche sur lequel Elecram a déjà tenté d'apporter des explications. «Il faut d'emblée noter

que ces mesures ont été prises pour des raisons de sécurité.

L'objectif visé était la protection des électeurs. Maintenant que cela pose problème, nous allons rapprocher les centres de vote des électeurs et surtout, les multiplier pour permettre leur rapprochement, comme le prévoit la loi», avait déclaré le Dr Erik Essousse Directeur des élections.

En plus de ce reproche, certains cadres du Sdf affirment que les élections ne se sont pas déroulées dans toutes les circonscriptions suscitées à cause de l'insécurité liée à la crise anglophone.

avec Agence Cameroun Presse
